Image not found or type unknown

Declaration de revenus séparée ou pas

Par **jlou1**, le **29/04/2016** à **17:12**

Bonjour
En procédure de divorce qui n est pas encore prononcé
Est il possible de faire une déclaration de revenus séparée même si l on est toujours marié durant l année fiscale de référence ;
Ou est il possible de faire 3 déclarations soit
1 conjointe jusqu à la date de séparation des biens
ex 1er juillet 2015
puis 2 déclarations séparées à compter de cette date
Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **01/05/2016** à **19:41**

Bonjour?
Sauf erreur, l'imposition séparée n'est possible que dans certaines circonstances:
• Instance de divorce et autorisation par le juge à avoir des résidences distinctes.
• Si un des conjoints a quitté le domicile conjugal, donc 2 résidences principales différentes et que chacun bénéficie de revenus distincts.
Bien à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés